

OBJET / GAIA

**Acquisition  
terrain chemin du  
moulin d'Olha :  
incorporation et  
classement dans  
le domaine public**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
22 septembre 2021  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 21  
hor zirenak:

Nombre de votants / 28  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Marie Aristizabal, adjointe, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze, Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Amaia Beyrie à M. Philippe Bacardatz, M. Michel Duthilleul à Mme Lilian Hirigoyen.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil municipal que la Commune a procédé, il y a quelques années, à des opérations de voirie, avec l'accord des riverains concernés :

- élargissement du chemin du Moulin d'Olha,
- aménagement du chemin sur la parcelle BN 141, objet de l'emplacement réservé n°38 au plan local d'urbanisme. Ce dernier prévoit l'aménagement d'une liaison entre les 2 chemins existants.

Il expose cependant que les actes authentiques constatant les acquisitions par la Commune des terrains ayant servi à ces opérations n'ont pas été dressés. Il propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation.

Il précise que les propriétaires riverains sont favorables à cette cession, pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la régularisation des opérations de voirie réalisées, il y a quelques années, par l'acquisition pour l'euro symbolique des terrains ayant servi à la réalisation de ces opérations, et leur transfert dans le domaine public.

Nom propriétaire	Parcelle	Surface à céder à la commune
M. Daniel BELIN	BN 141	027 m <sup>2</sup>
	AS 101	003 m <sup>2</sup>
	<b>Total : 30 m<sup>2</sup></b>	
M COSSE et Mme JOUANNY Olivia	AS 103	125 m <sup>2</sup>
	AS 107	007 m <sup>2</sup>
	AS 109	016 m <sup>2</sup>
		<b>Total : 148 m<sup>2</sup></b>

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza